

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 23 JUIN 2015

Présents : MM. BERNOS, MORA, Mme COIG, CASAUX-BIC, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, TEULADE, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, Mme PAPAREMBORDE, KELLER, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, LUCBEREILH, LACRAMPE, Mme DEL PIANA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, UTHURRY, GAILLAT, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE

<u>Pouvoirs</u> :	Jean CASABONNE	à	Michel BARRERE-MAZOUAT
	Cédric LAPRUN	à	Bernard UTHURRY
	Dominique FOIX	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Pierre SERENA	à	Henriette BONNET
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Marylise GASTON	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Aurélié GIRAUDON	à	Robert BAREILLE

<u>Suppléants</u> :	Albert GOUT	suppléant de	Suzanne SAGE
	Christine CABON	suppléante de	Aimé SOUMET

Excusés : Joseph LEES, Anne VOELTZEL, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFRANE, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Christophe GUERY

REÇU

RAPPORT N° 150623-08-PER-

le 30 JUIN 2015

SYNDICAT DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON-S/MARIE

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

M. LACRAMPE indiqu'au moment de la création du Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron, Aspe et Ossau et de leurs affluents, dans un souci de limitation des coûts de fonctionnement afférents à ce syndicat, une convention de mise à disposition de personnel a été conclue avec notre EPCI pour une durée de 3 ans.

Elle se traduisait en pratique par la mise à disposition d'un agent à raison de 50% de son temps de travail pour en assurer la direction.

Cette convention arrivant à son terme le 30 juin, il est proposé de reconduire cette mise à disposition dans des conditions identiques pour une nouvelle période de 3 ans.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de personnel avec le SMGOAO.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 23 juin 2015

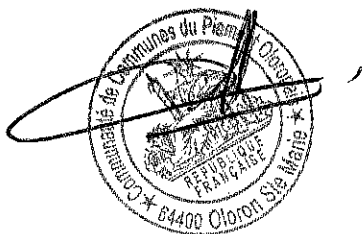
Suivent les signatures

Affiché le 30.06.15

Le Président



Daniel LACRAMPE



REÇU

le 30 JUIN 2015

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE